

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du conseil spécialisé pour les filières viandes blanches du 13 novembre 2018

Le conseil spécialisé pour les filières viandes blanches s'est réuni le 13 novembre 2018, sous la présidence de Jean-Michel Schaeffer, pour examiner la conjoncture économique des marchés porcins et avicole ainsi que l'avancement des négociations sanitaires à l'international pour maintenir ou ouvrir les débouchés à l'exportation. Les interprofessions ont également précisé l'état d'avancement des actions prévues dans leurs plans de filières respectifs.

Conjoncture économique des marchés porcins et avicole

Concernant le marché du porc, en année glissante, la balance commerciale française des produits porcins reste négative en valeur, alors qu'elle est positive en volume. Les prix français n'ont pas connu de hausse significative depuis le printemps et se maintiennent pour l'instant autour de 1,35 euros /kg de carcasse, alors qu'en Belgique les prix sont en forte baisse depuis septembre, suite à la découverte de cas de fièvre porcine africaine dans la faune sauvage.

Sur le marché intérieur, le repli des achats des ménages français en porc frais comme en charcuterie se confirme. À l'exportation, la découverte récente de foyers de fièvre porcine africaine en Chine pourrait à terme relancer une dynamique d'importations chinoises auprès de l'Union européenne notamment.

Le déficit de la balance commerciale française s'accroît en valeur pour la viande de poulet, malgré le regain de dynamisme des exportations vers les pays de l'Union européenne. Bien qu'encore déficitaire, la balance commerciale des œufs en coquille se redresse en valeur sur les huit premiers mois de 2018. Les ovoproduits tirent leur épingle du jeu avec une balance commerciale positive et en hausse.

Négociations pour le maintien ou l'ouverture de marchés à l'international

Les autorités sanitaires françaises, aidées par FranceAgriMer, se mobilisent pour obtenir la levée des embargos sanitaires à l'international, maintenir et ouvrir des débouchés pour les filières agroalimentaires. Concernant les **volailles**, la réouverture du marché, fermé pour cause d'influenza aviaire, est actée en Irak et au Japon, qui vient d'accepter la régionalisation. Les négociations restent en cours avec l'Égypte, l'Afrique du Sud, les États-Unis, l'Indonésie et la Chine. Taïwan a également levé l'embargo influenza aviaire le 14 août dernier mais sans accepter la régionalisation. De plus, un embargo Newcastle demeure.

Concernant les **viandes porcines**, le Japon a levé l'embargo « peste porcine classique », en place depuis plus de 10 ans pour certaines régions françaises et assoupli ses procédures, ce qui a permis d'agréer 8 établissements français supplémentaires le 31 août 2018 vers cette destination. Taïwan a également assoupli ses conditions d'agrément des abattoirs de porcs. Les négociations restent en cours pour l'ouverture des marchés australien et mexicain aux viandes fraîches et de charcuterie.

Une « cellule export PPA » associant les services de l'État, FranceAgriMer, les interprofessions et fédérations professionnelles a été mise en place pour suivre l'évolution des foyers de fièvre porcine africaine, identifier les blocages et les actions à mener à l'international, élaborer des stratégies en fonction des scénarios. La France est indemne vis-à-vis de la fièvre porcine africaine dans les élevages comme dans la faune sauvage, alors que cette maladie est présente dans dix États membres de l'Union européenne.

Des interprofessions mobilisées pour la réalisation de leurs plans de filières et l'élaboration d'indicateurs pour les contrats

Le **comité national pour la promotion de l'œuf (CNPO)** a indiqué au conseil les avancées dans la mise en œuvre du plan de sa filière. Dépasser 50 % de productions alternatives à la cage d'ici 2022 est en bonne voie au vu de la progression enregistrée entre 2017 et 2018 : la filière est passée de 31 à 37 % de productions alternatives. La mise en œuvre du logo « Œufs de France » est effective, avec les premières boîtes mises en rayon depuis début septembre. La filière a également mis en place une base de données avicole pour les déclarations de mouvements d'animaux en lien avec la base de données de la Direction générale de l'alimentation. Elle travaille aussi à l'élargissement de l'interprofession à l'aval de la filière. La construction d'indicateurs pour les contrats est en cours de finalisation et s'appuie sur les méthodes développées par l'ITAVI. La mise en place d'indicateurs pour l'aliment bio s'avère néanmoins difficile, faute de cotations fiables et de composition de l'aliment stable. Autre zone d'ombre pour cette filière, la nécessaire rénovation des bâtiments d'élevage et la difficile mobilisation de l'aval pour l'accompagner.

Côté volailles de chair, la toute jeune **interprofession Anvol**, a été reconnue par les pouvoirs publics le 3 septembre 2018. Pour l'heure, cette interprofession est en cours de structuration et réfléchit aux cotisations à mettre en place sur l'aval. Parallèlement, la filière a formalisé l'organisation de sa cellule de gestion de crise et poursuit son travail sur les indicateurs : des indicateurs de coûts de production et de marché sont déjà opérationnels. Côté marché, l'objectif reste de reconquérir 10% de parts de marché sur l'import et de développer les ventes de produits sous signe de qualité. Sur le premier point, le besoin en investissement de la filière est très important. Une meilleure connaissance du secteur de la restauration hors foyer constitue aussi un axe de travail. Sur le deuxième point, une campagne de communication démarre sur la promotion du label rouge à l'échelle européenne.

Côté **CIFOG** pour les palmipèdes à foie gras, l'accent est mis sur l'économie et le marketing pour redonner de la valeur et adapter l'offre à la demande. La filière souhaite s'engager dans une démarche RSE à l'horizon 2025. Cette interprofession entend aussi valoriser le savoir-faire des éleveurs français au travers d'une démarche origine France et mise elle aussi, sur une meilleure connaissance de la restauration hors foyer. La construction d'indicateurs est en cours afin qu'ils prennent en compte les coûts liés au transport et à la biosécurité.

Suite aux importantes difficultés rencontrées par les éleveurs de lapin avec la maladie hémorragique du lapin qui sévit dans les élevages, **l'interprofession du lapin (CLIPP)** a mis en place un plan de lutte contre cette maladie. Par ailleurs, le CLIPP et l'INRA conduisent un programme de recherche pour orienter la transformation du mode de logement des lapins en élevage et mieux répondre aux attentes sociétales, en lien avec les représentants de la filière (amont et aval), des consommateurs et des ONG. En parallèle, le CLIPP avance sur la définition des indicateurs.

Inaporc, pour la filière porcine, est sur le point de tester sur le terrain une liste de critères visant à la montée en gamme de la production française. Une réponse à l'appel à manifestation d'intérêt a été déposée pour la mise en place d'une base de données permettant d'évaluer la valorisation de la carcasse dans son ensemble en fonction du signe de qualité (bio, label rouge, AOP, IGP...). Inaporc est également en attente de l'étude sur la restauration hors foyer conduite par FranceAgriMer, pour construire des indicateurs de consommation. Les indicateurs de coûts de production à l'amont de la filière sont quasi-prêts, la discussion reste engagée pour les indicateurs d'aval.

Contacts presse : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54

virginie.nicolet@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr